ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE PROTECT+ INFORMATIONS

Electrolux AEG ZANUSSI

Protect+ / assurance complémentaire

L'assurance complémentaire Protect+ peut être souscrite pour un appareil parfaitement fonctionnel. Vous pouvez y souscrire immédiatement après l'achat de l'appareil et ce, jusqu'à ce que l'appareil atteigne 8 ans (à compter de la date d'achat). Dès que l'appareil atteint l'âge de 10 ans, le contrat prend fin automatiquement et ne peut pas être renouvelé

Protection

Votre appareil est protégé tant que l'assurance complémentaire Protect+ est active et que vous payez votre prime mensuelle. Grâce à cette assurance, votre appareil est protégé non seulement après l'expiration de la garantie constructeur de 2 ans, mais également pendant cette période. Protect+ couvre en effet les défauts dus à des dommages accidentels ou à une mauvaise utilisation.

Si votre appareil tombe en panne, un technicien Electrolux ou un partenaire de service agréé procédera à la réparation. Si l'appareil ne peut pas être réparé, un remplacement gratuit vous sera proposé, incluant les frais de déplacement et d'installation.

Restrictions

1. L'assurance complémentaire Protect+ n'est pas disponible pour un usage professionnel ou commercial.
2. L'appareil n'est couvert qu'en Belgique, pays où le contrat d'assurance a été conclu.
3. Les dommages causés intentionnellement ne sont pas couverts.
4. Pendant les 30 (trente) premiers jours suivant l'activation de l'assurance Protect+, aucune réclamation ne peut être faite au titre de la couverture.

Paiements

Les frais d'abonnement sont prélevés automatiquement chaque mois sur le compte bancaire que vous avez fourni lors de la conclusion du contrat de service.
La date du prochain paiement est prévue environ un mois après le premier paiement.

En cas de panne

Si votre appareil devient défectueux, veuillez contacter immédiatement, et au plus tard dans un délai de 7 jours ouvrables, le centre de contact Electrolux:

Par téléphone au **02 716 26 22**

Mentionnez que vous avez souscrit une assurance complémentaire Protect+ d'Electrolux couvrant la réparation.

Comment annuler ?

L'assurance complémentaire Protect+ a une durée initiale de 12 mois et peut être résiliée par la suite avec un préavis d'un mois.

Vous avez le droit de vous rétracter et d'être intégralement remboursé dans un délai de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat.

Pour annuler le contrat, veuillez contacter Electrolux au **02 716 26 22** ou envoyer un e-mail à **warranty.be@electrolux.com**

Electrolux Belgium NV
Raketstraat 40 Rue de la fusée, 1130 Brussel/Bruxelles
Register court: RPR Brussel/RPM Bruxelles
VAT: BE0403 214 647